

**ORDRE DU JOUR  
CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 30 MARS 2023  
à 18 H 00**

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira en Salle du Conseil (salle des marronniers) le :

**Jeudi 30 Mars 2023  
à 18 H 00**

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

---0000000---

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 Mars 2023

**ORDRE DU JOUR :**

Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délibération n° 5.2.2020/54 du 11 Juin 2020 et de la délibération n° 5.2.2022/65 du 23 Juin 2022 (les documents sont consultables en Mairie, Affaires Générales) –

**I - URBANISME**

- 1) Acquisition des parcelles AO n° 404 et AO n°407 sise 760 Chemin de la Commune à l'euro symbolique en vue de l'élargissement de la voie.
- 2) Lancement de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) : délibération de prescription-
- 3) Réalisation des travaux de confortement du chemin de Meayne par la société JSM IMMO nécessitant des ancrages sous la voie publique – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une servitude de tréfonds-

**II – PERSONNEL**

- 1) Personnel communal – modification du tableau des effectifs – Création et suppressions de postes –
- 2) Information sur le rapport social unique (RSU) 2020 –

**III – FINANCES**

- 1) Taxe locale sur la publicité extérieure – Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2024
- 2) Taxe de séjour – Actualisation des tarifs plafonds applicables en 2024
- 3) Approbation du compte de gestion du receveur – budget commune – exercice 2022
- 4) Vote du compte administratif - budget commune – exercice 2022
- 5) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – budget commune
- 6) Vote des taux d'imposition directe locale 2023 -
- 7) Vote du budget primitif communal – exercice 2023 -
- 8) Constitution de provision pour dépréciation des comptes de tiers -
- 9) Protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins, la communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et les communes d'Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas Période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022– Approbation de ce protocole -

**IV – ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Contrat de concession par délégation de service public commune de la Roquette-sur-Siagne avec l'association IFAC pour la gestion et l'exploitation de la crèche « les Papillons »– Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte modificatif n° 3 au contrat –
- 2) Marché du terroir- Modification de l'organisation de ce marché – Nouvelle délibération –
- 3) Election des représentants de la commune au sein du comité d'établissement de la crèche Les Papillons
- 4) Adhésion aux compétences à la carte « Energies renouvelables » et « Maîtrise de la demande en énergie » du SICTIAM – Autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération -

**V- QUESTIONS DIVERSES**

Fait à la ROQUETTE-SUR-SIAGNE,  
Le 23 mars 2023

Po/ Le Maire,  
**Sonia FREGEAC**  
1<sup>ère</sup> adjointe

